

bien se rendre à cette logique impérieuse. Nous nous y rendons. Mais en même temps nous cherchons à nous échapper par une autre issue. Nous invoquons le bénéfice des circonstances atténuantes. Des grâces de choix : oui, nous en avons reçu, abondamment reçu ; cela n'est pas douteux. Elles impliquent une responsabilité plus grande, on ne le saurait nier. Et pourtant, si les conditions dans lesquelles Dieu a permis que notre vie de prêtre s'engageât et se poursuivît nous ont été défavorables ; si le don primitif a été contrarié sans cesse par les événements, notre responsabilité, tout indiscutable qu'elle soit en principe, ne se trouve-t-elle pas de ce chef singulièrement allégée ?

Sur cette voie nous allons loin. Nous discutons avec Dieu. Nous lui tenons presque le langage du personnage de l'Évangile : *Homo austerus es, tollis quod non posuisti; metis ubi non seminasti*<sup>1</sup>. Nous prétendons que tout conspire contre nous, contre notre ministère, contre nos œuvres ; que l'heure présente est l'heure de la puissance des ténèbres, que l'insuffisance de la fécondité de nos vies ne nous est point imputable, que nous sommes infiniment plus à plaindre qu'à blâmer, et qu'en fin de compte les exigences divines ne sauraient nous troubler ni nous atteindre.

O mon frère du sacerdoce, qui raisonnez

<sup>1</sup> Luc. xix, 21.

ainsi, lisez attentivement, posément, je vous prie, entre vingt autres, ce passage de nos saints Livres : De la part de Dieu, Ézéchiël instruit le procès des prêtres de son temps. Et voici comment il s'exprime : *Quod infirmum fuit non consolidastis, quod ægrotum non sanastis, quod fractum non alligastis, quod abjectum non reduxistis, quod perierat non quæsiistis... Dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor*<sup>1</sup>. Vraisemblablement ces prêtres, contemporains du prophète, pouvaient eux aussi se réclamer des difficultés accumulées contre leur ministère et produire les circonstances atténuantes. Tout n'allait pas tout seul pour eux ni pour leurs œuvres. Vous voyez le compte que paraît faire de leurs revendications possibles celui qui parle au nom de Dieu, et s'il ménage la rudesse de ses avertissements.

Le texte inspiré sous les yeux, essayez donc de répondre avec une imperturbable tranquillité d'âme à chacune de ces accusations. Écartez virilement toute fausse indulgence, toute partialité ; voyez si, même au sein des circonstances fâcheuses du jour, vous n'auriez pas pu depuis dix ans, depuis vingt ans, à ce poste, à cet autre, dans cette paroisse, à la tête de cette œuvre, faire plus et mieux que vous n'avez fait. Est-il absolument démontré pour vous que la somme de bonne volonté, d'efforts, de patience,

<sup>1</sup> Ezech. xxxiv, 4, 5.



de générosité dont vous étiez capables, s'est employée et dépensée au devoir que Dieu vous imposait et que vous rappelait votre conscience?... *Quod infirmum, ... quod ægrotum, ... quod confractum, ... quod abjectum, ... quod perierat*... Ne vous leurrez pas vous-mêmes dans cette recherche de votre situation sacerdotale et pastorale. A quoi bon? La vérité est au-dessus de tout et vaut mieux que tout.

Et si, après enquête loyale, vous pouvez vous rendre le témoignage que, n'ayant rien négligé pour la fécondité de votre ministère, cependant vos efforts et votre zèle sont demeurés impuissants, qu'au lieu de progrès dans votre paroisse il y a eu déclin, ne concluez pas encore contre Dieu et la légitimité de ses exigences sur votre vie. Le sacerdoce extérieur, visible, celui qui s'exerce par l'apostolat et par les œuvres, n'est pas le seul. Il a pour principe et pour support un sacerdoce intime, caché et silencieux, sur lequel ni les événements ni les hommes ne sauraient avoir de prise, et que rien, absolument rien, ne peut empêcher de s'épanouir.

Je suppose, puisque c'est l'hypothèse que nous faisons ensemble, je suppose que la malveillance et les hostilités de l'entourage paralysent jusqu'à l'anéantir votre action publique, irez-vous croire pour cela que tout soit perdu, et qu'il ne vous reste plus aucun moyen d'être prêtre et bon prêtre?

Que vous seriez loin de compte! Vous ne pou-

vez pas exercer votre zèle au dehors. Vos tentatives les plus sincères et les plus persévérantes n'aboutissent pas. L'homme ennemi sème l'ivraie partout où vous semez le bon grain. Soit. Mais qui vous empêche de réaliser, au jour le jour, votre sacerdoce intérieur, et de lui faire porter tous ses fruits, sous le seul regard de Dieu? En quoi, je le demande, M. le préfet, ou M. le sous-préfet, ou M. le maire, ou M. le conseiller municipal, ou M. l'instituteur, ou cet industriel, ou ce châtelain, ou cet ouvrier, peuvent-ils, en dépit de leurs oppositions, usurper sur la liberté sacrée et intangible de votre vie d'âme? Comment s'y prendront-ils, isolément ou tous ensemble, si vous le voulez, pour vous empêcher d'être un saint prêtre, de bien célébrer la sainte messe, de bien réciter votre office, de vivre dans la communion incessante avec Jésus-Christ, d'être humble, au sens élevé et fécond du mot, d'être chaste, d'être détaché d'esprit et de cœur des choses du temps au profit des choses éternelles? Songez donc que ce qu'il y a en vous de plus sacerdotal, ce sont précisément ces dispositions et ces vertus cachées, et que la glorieuse ressemblance entre le Christ et vous, qui est la loi suprême de votre vocation, *conformes fieri imaginis Filii sui*<sup>1</sup>, doit commencer par là de se produire.

Au jugement, il faudra bien en finir avec les

<sup>1</sup> Rom. VIII, 29.



subterfuges et les arguties. Au jugement, nous verrons jusqu'à l'évidence l'inanité des prétextes que nous mettions en avant pour nous désintéresser de cultiver en nous le don de Dieu. Nous serons tout d'un coup éblouis par la clarté pénétrante de ce qu'il nous était possible de faire et que nous n'aurons pas fait. Nous comprendrons que là même où nous nous trouvions providentiellement placés, au milieu des difficultés, des obstacles, des animosités dont nous aurons souffert, nous pouvions nous sanctifier; que le Maître des destinées, en nous appelant au sacerdoce dans ces conditions déterminées plutôt qu'en d'autres, ne nous a point tendu un piège; que le *hæc est voluntas Dei sanctificatio nostra*<sup>1</sup> ne se heurtait pas dans nos vies à une sorte d'antinomie douloureuse et irréductible.

*Quid sum miser tunc dicturus,  
Quem patronum rogaturus,  
Cum vix justus sit securus!*

### III

Une troisième infirmité sur laquelle il convient d'arrêter notre attention et qu'il nous faut sincèrement regretter à son tour, c'est une certaine

<sup>1</sup> I Thess. iv, 3.

propension à différer l'entreprise courageuse de notre amélioration religieuse et morale.

Nos modernes, qui ont porté sur tous les points de la croyance l'impiété ou la fantaisie de leurs négations, n'ont pas manqué de toucher à l'idée traditionnelle du jugement après la mort. Un jugement proprement dit, ils ne sauraient l'admettre. Ils ont alors ressuscité et rajeuni la doctrine de la métempsycose. L'homme, sorti de la vie présente, recommence à travers d'autres mondes ou dans celui-ci, mais dans des conditions toutes différentes, la poursuite de la somme de bien et de vertu qu'il lui appartient de réaliser. C'est de lui-même qu'il porte sur soi le verdict accusateur et s'impose le labeur nouveau qu'il faut entreprendre. Rien de pareil dans l'Évangile et la révélation : *Semel mori, post hoc autem judicium*. Avec la mort se clôt l'ère de liberté assignée à chacun de nous pour l'accomplissement de la volonté de Dieu sur nous. De temps laissé, d'existences successives accordées, pour une reprise ultérieure de l'œuvre inachevée ou compromise, il n'en est question nulle part.

Nous ne partageons sans doute pas ces billevesées et ces erreurs. Nous ne comptons point pour échapper aux rigueurs du jugement sur ces migrations sans fin à travers les mondes des espaces sidéraux, mais nous commettons aisément le sophisme de croire que du point où nous nous trouvons de la vie, jusqu'à son terme



vraisemblable, nous aurons bien toujours assez de temps pour nous occuper de notre âme, de sa transformation, de ses progrès, de son ascension vers la vertu et la sainteté. Nous ne refusons pas systématiquement ce travail; nous l'ajournons. Nous disons : Plus tard! plus tard!

Comme si le « plus tard » nous était assuré, quand nous voyons à chaque instant des disparitions soudaines jeter, autour de nous, le deuil et l'effroi! Comme si une prolongation même assurée d'existence était le gage certain d'une application plus intelligente et plus vaillante de notre volonté au labeur nécessaire! Comme si, au contraire, suivant toute probabilité, le poids de l'habitude, pesant chaque jour davantage sur nos facultés mal dirigées, celles-ci ne courraient pas le risque de s'étioler et de s'engourdir, jusqu'à devenir incapables, à moins de grâces exceptionnelles sur lesquelles il n'est jamais permis de compter, de produire l'effort indispensable au retournement final de la vie!

Quoi qu'il en soit, au jugement, il faudra bien renoncer à toute perspective d'ajournement quelconque : *post hoc autem iudicium*. Pas une heure, pas une minute, pour produire une bonne pensée, un bon désir, un regret salutaire. Les âmes favorisées de lumières spéciales, de révélations acceptées et garanties par l'Église, enseignent que l'homme qui va mourir est l'objet, de la part de Dieu, d'une sorte de

suprême instance, d'un assaut de sollicitations pressantes, pour sortir du mal ou s'avancer dans le bien; mais elles ne disent jamais que, la mort une fois survenue, il reste quelque opération ultérieure possible. La foi catholique dit le contraire. La mort nous immobilise dans les dispositions et l'état où elle nous surprend.

*Ante tribunal Christi*. Alors éclate la sentence de l'infaillible juge, tout entière condensée en ces deux mots évangéliques : *Venite, ... recedite...*

*Venite*, c'est le mouvement normal et final, le dernier appel, la conclusion de tout le passé, la rentrée en Dieu de la créature sortie de Dieu. Depuis que nous existons, Jésus-Christ, par sa grâce, par les prédications de ses Apôtres, par l'enseignement de l'Église, par les sacrements, par son action et sa parole intérieure, n'a pas cessé de nous provoquer à venir à lui, à monter vers les sommets de beauté et de sainteté où il réside. Le temps de la vie terrestre et de l'épreuve est achevé. L'épreuve a été bien conduite, elle aboutit à notre salut. Ce même Jésus-Christ, une fois de plus, répète : *Venite...* Mon fils, mon ami, mon prêtre, viens plus près de moi, viens avec moi sur le cœur de mon Père qui est ton Père, de mon Dieu qui est ton Dieu, entre à jamais dans la joie de ton Seigneur! Et le ciel en fête applaudit à cette consommation d'une destinée sacerdotale pour qui la béatitude éternelle commence.

*Recedite*, c'est le mouvement faux, au lieu du



mouvement en avant vers la lumière et le bonheur, le mouvement en arrière vers la réprobation. Le péché, dans son essence, enseigne saint Thomas, n'est rien d'autre qu'une attitude fautive prise par la créature en face de Dieu, l'attitude par laquelle, au lieu de se porter vers lui, elle se détourne de lui. *Aversio a Deo, conversio ad creaturas.*

La mort, si elle nous saisit dans cette attitude qui tout entière est à notre charge et à notre responsabilité, nous y fixe. Le *recedite* du souverain juge est moins une déclaration inattendue que la constatation d'un état préexistant et fatal.

*Recedite, maledicti, in ignem æternum.* Ayons le courage d'aller jusqu'au bout du texte évangélique. Nous prêchons aux fidèles les menaces tombées des lèvres du Christ; notre plus élémentaire devoir est de commencer par nous les prêcher à nous-mêmes. Et qu'il s'agisse de nous ou des fidèles, ne tergiversons point sur le sens exact de la révélation interprétée par l'Église. L'Église enseigne que le mot *ignem* doit être pris à la lettre. Elle ne nous demande pas de nous engager en des descriptions fantaisistes, de faire la chimie du feu qui tourmente les réprouvés, de chercher à provoquer la terreur par des tableaux de convention dont notre imagination inventerait les traits et les couleurs. Elle nous dissuade au contraire de ces sortes de mises en scène arbitraires et sans autorité,

mais elle veut que nous disions et qu'on sache que le feu dont a parlé Jésus-Christ n'est point seulement une intensité de souffrance morale, qu'il y faut voir un supplice réel s'ajoutant au remords et à la douleur psychologique, pour atteindre l'être tout entier, dans toutes ses puissances, parce que c'est l'être tout entier avec toutes ses puissances qui, en s'établissant dans le péché, s'est détourné de Dieu.

Et de même ne dissimulons pas la rigueur de cet autre mot plus redoutable encore, *æternum*. L'éternité des peines! dogme effrayant, que toutes les explications de raison n'expliquent guère, qu'il faut admettre, parce que l'Église, interprète autorisée de la pensée et du langage de Jésus-Christ, le proclame aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui. Il y a eu des théories de la mitigation des peines que l'Église a ouvertement condamnées; il y en a eu d'autres qu'elle n'a point frappées d'une condamnation directe, tout en laissant entendre qu'elle ne les approuvait et ne les accréditait pas. Il est aisé de voir que le mot et la chose lui sont suspects. Et c'est notre devoir impérieux de nous inspirer de ses divines et infaillibles inspirations.

Quand nous voudrions, sur ce point, lutter contre les hésitations instinctives et nous donner à nous-mêmes ce qui est à mon avis la meilleure preuve de l'éternité des peines, ouvrons l'Évangile. A la dernière cène Jésus, parlant de l'un des convives qui l'entourent,



dit : « Il eût été préférable pour cet homme de ne jamais exister. » *Bonum erat ei, si non natus fuisset homo ille* <sup>1</sup>. Voilà, dans ce moment solennel, Jésus qui tient le langage d'un boudhiste, qui préconise la supériorité pessimiste du non-être sur l'être? Malgré nous, surpris et troublés, nous sommes tentés de croire que nous n'avons pas bien entendu.

Bossuet s'arrête à ce texte en apparence obscur, à force d'être inquiétant. Il l'éclaircit. Jésus, fait-il remarquer, n'affirme pas qu'il eût mieux valu que Judas ne vînt point en ce monde, d'une manière générale et absolue. Dieu ne se trompe pas en évoquant à l'existence une créature quelle qu'elle soit. Dieu ne s'est pas trompé en faisant naître Judas. Aussi bien est-il dit : *Bonum erat ei, si non natus fuisset homo ille*. C'est pour lui, Judas, que la non-existence eût été meilleure, et non pour Dieu, ni en principe. Parce qu'il a, lui, Judas, abusé de sa liberté, parce qu'il a trahi le dessein du Créateur sur sa vie, le voilà, par la réprobation, rejeté dans des conditions de survivance telles, que le non-être eût été plus enviable.

Et cette conséquence forcément s'impose. S'il devait, à travers l'accumulation des siècles éternels, se lever un jour où Judas passerait de la réprobation à la vision et aux joies des élus, en ce jour précis, la parole du Christ cesserait

<sup>1</sup> Matth. xx, 21.

d'être vraie. A partir de ce jour, jusqu'à la fin de l'éternité, il vaudrait mieux pour Judas être que ne pas être. Et c'est sans nulle réserve, sans restriction aucune, que Jésus a dit ce qu'il a dit.

Je vais mourir. Je suppose que tandis qu'au milieu de mes proches, de mes amis qui m'entourent, qui me prodiguent avec les témoignages de leur attachement les exhortations pieuses dont j'ai besoin, tout d'un coup Jésus-Christ m'apparaisse, invisible pour l'assistance, visible pour moi et qu'il répète sur moi le mot terrible, une première fois prononcé sur Judas : *Bonum erat ei, si non natus fuisset homo ille*. Ce prêtre que j'avais élu pour la gloire et le bonheur du ciel s'est détourné de son devoir. Il est aux prises avec le péché, enlacé par le péché. Sa destinée éternelle est compromise. Elle est perdue. Malheur! malheur!

Je me demande comment je pourrais supporter cette vision, entendre cet anathème, voir commencer et pour durer à jamais ma tragique infortune. *Bonum erat ei, si non natus fuisset homo ille*.

O Jésus, l'émotion me gagne. Pour mes frères et pour moi, le front dans la poussière, mais la confiance au cœur, à deux genoux je murmure à vos pieds :

*Juste judex ultionis,  
Donum fac remissionis,  
Ante diem rationis.*